



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la réglementation et de l'environnement

Mâcon, le 5 JAN. 2012

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UN ETABLISSEMENT

VU le code de l'environnement, livre V, titre 1^{er},

VU, en date du 19 décembre 2011, la déclaration de la société SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA SARL, domiciliée 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, demandant le transfert à son profit de l'autorisation délivrée à la société LOGIDIS-MACON par arrêté préfectoral n° 06/1557/2-3 en date du 8 juin 2006, transféré à la SARL SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA puis à la société LOGISTIQUE ALAINE, concernant l'exploitation d'une plate-forme logistique située sur le territoire de la commune de Mâcon, rue Einstein

DELIVRE RECEPISSE

à la société SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA SARL de sa déclaration susvisée en lui rappelant qu'elle devra pour cette installation :

- observer strictement les prescriptions imposées au prédécesseur,
- se conformer à toutes celles qu'il serait reconnu utile de lui imposer par la suite, dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la santé publiques.

Ces mêmes prescriptions ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application obligatoire des dispositions édictées par le livre II du code du travail et des décrets subséquents pris en exécution dudit livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Une copie du présent récépissé sera affichée à la mairie de MACON, pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le maire de Mâcon
- M. l'inspecteur des installations classées - Unité territoriale de Saône-et-Loire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - 71000 Mâcon
- SECOND EURO INDUSTRIAL UNNA SARL, 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,

Pierre NEHLIG